



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et
la circulation sur une portion de la voie communale n°25
dite chemin Behotegia
N° A114-2026**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur une portion de la voie communale n°25 dite chemin Behotegia, **le 04/08/2026 entre 8h à 18h**, pour des travaux de changement d'un coffret bas de poteau pour Enedis, réalisés par la société COREBA.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux de changement d'un coffret bas de poteau, la société COREBA, va intervenir sur une portion de la voie communale n°25 dite chemin Behotegia, **le 04/08/2026 entre 8h à 18h.**

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée par un alternat manuel.

La route sera barrée au droit du chantier pendant 2h pour des raisons techniques.

ARTICLE 2 : La société COREBA, représentée par M. Emmanuel DIRIBARNE, ZA pignadas 64240 HASPARREN, effectuant les travaux, sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société COREBA
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 30 Juillet 2026

Le Maire,
Pascal JOCOU

